

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET		Date : ...24/04/2024.....	
INTITULE DE L'ACTION : ...kermesse			
DEPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) (1)	2500	Autofinancement	
Frais de transport (2)		Participation des personnes (4)	
Boissons et alimentation	200		
Achat de fournitures (3) (à détailler)		Autres financements (à préciser)	1200
		FIL LMH	800
		COMITE DES FETES DES 3 PONTS	435
Assurance			
Tracts, affiches	35		
		Aide demandée au PIC	1500
Taxes (SACEM)			
Divers			
Personnel bénévole 10 BENEVOLES QUE DES ADOS	100	Bénévolat	100
SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES			
Financement d'un autre projet (5)			
TOTAL	2835	TOTAL	2835

(*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.